



Extrait du procès-verbal du conseil d'entreprise du 16 avril 2024

Agenda:

- 1) Explication des informations économiques et financières annuelles pour l'exercice 2023 (délégation patronale)
- 2) Explication des rapports du commissaire (délégation patronale)
- 3) Reconduction du mandat du commissaire (délégation patronale)

1) Explication des informations économiques et financières annuelles pour l'exercice 2023 (délégation patronale)

Stijn Van Reusel explique les perceptions pour l'exercice 2023, les répartitions aux membres en 2023, ainsi que les principaux chiffres clés des comptes annuels et du rapport de gestion. Voir le document ci-joint.

SETCA :

Peut-on déjà voir pour le online si la transition vers ICE a entraîné une augmentation des perceptions ?

Délégation patronale :

La croissance de ICE est légèrement inférieure à nos attentes, mais les perceptions de ICE se développent et sont plus élevées que les perceptions que nous avons nous-mêmes réalisées historiquement.

SETCA :

De certains artistes internationaux nous entendons qu'ils ont des revenus très élevés grâce à Spotify. C'est une grande différence avec les chiffres online que nous voyons.

Délégation patronale :

Il est important de souligner que bon nombre d'entre eux sont aussi des artistes-interprètes et pas seulement des auteurs/compositeurs. Les revenus les plus importants provenant des services de diffusion en continu sont donc davantage reçus en tant qu'artistes-interprètes (estimation entre 50 et 60 %) qu'en tant qu'auteurs/compositeurs (estimation entre 10 et 20 %).

SETCA :

Nous avons 14 ETP's de moins par rapport à 2022 et ceci en combinaison avec la modération salariale. Nous nous serions dès lors attendus à une diminution des coûts du personnel plus tôt.

Délégation patronale :

Lors des mesures de réduction des coûts de 2022 qui sont entrées en vigueur en 2023, il y a effectivement eu une modération salariale. Cela a cependant été partiellement compensé par un transfert de salaire de brut à net et des jours de congé supplémentaires, ce qui signifie qu'il ne s'agissait pas d'économies à 100%, mais d'une mesure visant à limiter l'augmentation des coûts.

Ensemble, la modération salariale et les compensations entraînent encore une augmentation des coûts du personnel, qui est largement compensée par une diminution du nombre d'ETP's. En conséquence, les coûts salariaux sont plus en ligne avec l'année précédente et inférieurs au budget.

SETCA :

Y a-t-il encore beaucoup d'argent de plus de 5 ans qui n'est pas distribué ?

Délégation patronale :

Ce n'est le cas que pour des situations très spécifiques, comme les droits relatifs à la musique de fond qui sont encore bloqués à cause d'un dossier juridique. Il n'y a pas d'autres cas, ceci grâce aux procédures strictes qui ont été établies.

Les attentes pour le futur sont expliquées par le directeur général, Steven De Keyser :

Le directeur général dit que nous devrions être reconnaissants envers l'ensemble du personnel pour les résultats obtenus et les efforts déployés.

Cependant, il faut rester prudent. Ce n'est pas parce que les chiffres sont bons maintenant que cela veut dire qu'on n'a plus de défis à relever. Le online est un défi majeur tant pour les utilisateurs que pour les membres en raison du modèle d'entreprise dans lequel le monde online fonctionne. La croissance du répertoire que nous, en tant que Sabam, gérons, ainsi que le maintien des coûts salariaux sous contrôle resteront un point d'attention pour le futur.

Le directeur général voit l'avenir positivement en ce sens que nous avons, en tant qu'entreprise, une vision claire, un plan à trois ans qui est suivi de près et qu'il n'y a pas de menaces prévisibles que nous ne serions pas en mesure de gérer pour le moment.

SETCA :

Va-t-on aussi penser à supprimer certaines choses qui rapportent peu et prennent beaucoup de temps ?

Délégation patronale :

Analyser quels processus peuvent être simplifiés est en effet un point d'attention continu.

Il n'y a pas d'autres questions ou commentaires.

2) Explication des rapports du commissaire (délégation patronale)

Le commissaire prend la parole pour exposer son rapport concernant les comptes annuels et le rapport de gestion qui l'accompagne, ainsi que le rapport sur les informations économiques et financières annuelles pour l'exercice 2023 qui a été précédemment communiqué au conseil d'entreprise.

Voir les documents joints.

Il n'y a pas d'autres questions ou commentaires.

3) Reconduction du mandat du commissaire (délégation patronale)

La délégation syndicale déclare être unanimement d'accord quant à la proposition de reconduire Mazars Réviseurs d'Entreprise SC comme commissaire de la société pour les exercices 2024-2026. Mazars Réviseurs d'Entreprise SC a désigné Dirk Stragier comme représentant permanent.

S'il y a des questions, des incertitudes ou des préoccupations concernant certains points du conseil d'entreprise, le personnel peut toujours contacter la délégation syndicale pour plus d'informations.

La réunion se termine à 15h15.

La prochaine réunion aura lieu le 30/04/2024.

Approuvé le 7 mai 2024

La délégation syndicale,
Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. L...' with a horizontal line underneath.

La délégation patronale,
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. J...'.